

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 6–10 juin 2011

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 11 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2011/11-C/3
21 avril 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2010 — NÉPAL 200136

Assistance alimentaire aux réfugiés bhoutanais

Nombre de bénéficiaires	70 000
Durée du projet	3 ans (1 ^{er} janvier 2011–31 décembre 2013)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	30 876 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coûts des produits alimentaires pour le PAM	15 966 785
Coût total pour le PAM	26 431 989

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODB*: M. K. Oshidari tél.: 066513-3063

Attachée de liaison, ODB: Mme S. Izzi tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Bangkok (Asie)

RÉSUMÉ

1. Les réfugiés bhoutanais ont commencé à arriver au Népal au début des années 90, à la suite de l'application par le Gouvernement bhoutanais de lois restrictives sur la citoyenneté. En 1992, à la demande du Gouvernement népalais, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM ont entrepris de mettre à disposition nourriture, abris et assistance non-alimentaire. Malgré les pourparlers en cours depuis 1993, les Gouvernements népalais et bhoutanais ne sont toujours pas parvenus à s'entendre en vue soit de rapatrier les réfugiés au Bhoutan, soit de faciliter leur intégration au Népal.
2. Après des années d'incertitude et sous la pression des pays donateurs, le Gouvernement népalais a accepté que les réfugiés soient réinstallés dans des pays tiers. Certains réfugiés choisiront peut-être de ne pas s'installer ailleurs, ou continueront d'espérer que le Bhoutan finira par consentir à leur retour, mais la majorité sera probablement réinstallée. Entre 2008 et septembre 2010, plus de 36 000 réfugiés se sont réinstallés.
3. Le Népal, dont la population s'élève à 28 millions d'habitants, est l'un des pays les plus pauvres d'Asie du Sud. Après une décennie de guerre civile, le pays est à la croisée des chemins. Malgré la signature de l'Accord de paix global en 2006, l'instabilité politique reste bien réelle et nombre des causes sous-jacentes du conflit antérieur subsistent. Ces facteurs, conjugués aux effets de l'évolution des tendances climatiques – notamment la sécheresse – et à la cherté persistante des produits alimentaires, ont aggravé la situation, déjà difficile, dans laquelle se trouvent les populations les plus vulnérables du Népal.
4. Le PAM et le Haut-Commissariat effectuent régulièrement des missions d'évaluation conjointes. Il est ressorti de la dernière en date, menée en juin 2008, que les réfugiés demeuraient entièrement tributaires de l'aide extérieure pour leur subsistance au quotidien. Les recommandations formulées à l'issue de cette mission et de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Népal effectuée en 2010 ont servi à formuler une nouvelle phase pour l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR).
5. La présente IPSR, d'une durée de trois ans, contribuera à la réalisation des Objectifs stratégiques 1 et 3 du Plan stratégique du PAM (2008–2013), qui visent principalement à sauver des vies, et à protéger et reconstituer les moyens de subsistance des populations réfugiées. Quelque 70 000 réfugiés bénéficieront des programmes d'assistance alimentaire du PAM en 2011; ce chiffre sera de 55 000 en 2012 et de 40 000 en 2013. Environ 2 100 enfants, femmes enceintes et mères allaitantes souffrant de malnutrition et malades chroniques bénéficieront en outre d'un programme de supplémentation alimentaire en 2011. Ce chiffre devrait être ramené à 1 650 en 2012 et à 1 250 en 2013.
6. Le PAM continuera d'appuyer d'autres activités, telles que la formation professionnelle, l'horticulture visant à remettre en état les terres et les activités génératrices de revenus qui favorisent l'autosuffisance des réfugiés. Il continuera aussi de garantir la participation active des femmes réfugiées à la gestion et à la distribution des vivres.
7. La présente IPSR complétera les activités menées par le Haut-Commissariat pour les réfugiés, le Gouvernement népalais et les organisations non gouvernementales.